

# Bulletin communal

## N° 56

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2007

**Présents** : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Danielle BOCHET, Jean DURIEUX, Sabine BAROU--MORRUGARES, Patrick DEIANA, Patrick ALLARD,

**Absent** : Jean-Jacques BEROUD

**Absents représentés** : Marie-Claude DARBEL (procuration à Patrick DEIANA) - René VOISIN (procuration à Jean DURIEUX)

### Ordre du jour

1 - Marché à procédure adaptée - enrobés coulés à froid

2 - Plan communal de sauvegarde

3 - Participation pour voiries et réseaux

4 - Indemnités de stage

5 - Subventions

**Jean DURIEUX est nommé secrétaire de séance.**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mai 2007 à l'unanimité**

### ... .. DÉCISIONS ... ..

#### 1 - Marché à procédure adaptée enrobés coulés à froid

Yves DURBET présente au conseil municipal :

↳ la convention constitutive d'un groupement de commande entre les communes de Saint Jean de Maurienne, Villargondran et Hermillon pour le renouvellement de couches de surfaces des voiries par la technique des enrobés hydrocarbonés coulés à froid.

↳ le résultat de l'ouverture des plis qui a attribué le marché à l'entreprise APPIA.

Le conseil municipal autorise le maire à signer :

- la convention de groupement de commande  
- toutes les pièces relatives à ce marché (travaux prévus sur une partie de la route des champs et sur la partie basse de la route de Montandré)

*Vote : unanimité*

#### 2 - Plan communal de sauvegarde

Yves DURBET rappelle que dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de la vallée de la Maurienne (PAPI) porté par le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), un volet « gestion des situations de crise » est prévu.

Des réflexions ont déjà été menées par le Comité Syndical du SPM sur une possibilité d'accompagnement et d'appui des communes pour la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). La solution

retenue consiste au recrutement d'un technicien par le SPM.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier au SPM la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde.

*Vote : unanimité*

#### 3 - Participation pour voiries et réseaux

Le conseil municipal a confié à la DDE une assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant le remembrement. Gérard HOVELAQUE, responsable de l'Unité Territoriale de Maurienne de la DDE présente au conseil municipal les premiers résultats de cette étude sur les trois secteurs retenus pour la première tranche d'aménagements. Les coûts d'aménagement ressortent à :

↳ Carcavel - La Pépi : 595 000 € pour 23 parcelles constructibles

↳ Champs dessous - Parapet : 400 000 € pour 24 parcelles constructibles.

↳ Derrière la Tour : 196 000 € pour 9 parcelles.

Monsieur HOVELAQUE expose ensuite les possibilités offertes par la nouvelle loi S.R.U (Solidarité et Renouvellement Urbain) concernant le financement de ces équipements dont en particulier la P.V.R (Participation pour Voiries et Réseaux). La P.V.R est exigible auprès du dépositaire du permis de construire et est calculée au prorata des mètres carrés du terrain supportant la construction. La P.V.R doit être évaluée zone par zone, en fonction de leurs coûts respectifs d'aménagement. Le conseil municipal refuse d'appliquer un dispositif qui conduirait à ne pas demander le même effort au niveau de chaque tènement alors même que ces parcelles ont été attribuées dans le cadre du remembrement. Le conseil demande à la DDE d'effectuer un complément de recherches afin de déterminer une solution qui conduirait à plus

## INFORMATIONS

### ETAT CIVIL

#### Naissance

31/05/2007

Alix, Marie FIOT

#### Décès

19/06/2007

Marcelle Marie  
VARCIN née BOCHET

### ESPACE JEUNES

Les programmes  
d'animation de l'été  
sont disponibles  
en mairie

**CENTRE  
DE LOISIRS  
LE CARROUSEL  
de Saint-Pancrace  
4 à 7 ans**

- - -

**CENTRE  
DE LOISIRS  
LES CHAUDANNES  
7 à 12 ans**

Inscriptions  
au service enfance  
Ancien Evêché  
Place de la Cathédrale  
à St Jean de Maurienne  
Tél : 04.79.64.48.21

d'égalité entre les différents propriétaires. Monsieur HOVELAQUE confirme que de telles études seront réalisées dans le cadre de la mission qui lui est confiée et évoque un second dispositif : la T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement) ou la Taxe de Raccordement à l'Égout. Une nouvelle discussion aura lieu dans les semaines qui viennent avant validation par le conseil municipal de ces participations ou taxes.

#### 4 - Indemnités de fin de stage

Le conseil municipal attribue une indemnité de fin de stage d'un montant de 800 € + 300 € de frais de déplacement à Astrid WICKERT pour son stage effectué à la médiathèque.

#### 5 - Subventions

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

↳ Association Communale de Chasse Agréée : 1000 €

Vote : 1000 € : 11 « pour »

1500 € : 1 « pour »

2 « non participation au vote »

↳ Association nationale des médaillés de la résistance française : 200 €

Vote : *unanimité*

↳ Association « bougeons avec Etienne » : 200 €

Vote : *unanimité*

Cette association a été créée afin d'aider Etienne MOULET, âgé de 15 ans, tétraplégique depuis juillet 2006, à financer l'acquisition de matériel spécialisé et à bénéficier de méthodes thérapeutiques non pratiquées en France.

La commune d'Hermillon a souhaité tout particulièrement apporter une aide financière à cette association, du fait que la papa d'Etienne a été l'entraîneur du club de football d'Hermillon pendant plusieurs années et qu'il était très apprécié par les joueurs.

Renseignements au 04.79.59.41.74 ou 04.79.59.65.02 pour adhérer ou faire un don.

**François ANDRE** informe :

✕ du passage dans la commune de la course cycliste « l'Arvan-Villard » le 14 juillet 2007

✕ de la messe à la Platière le 8 juillet 2007

**Yves DURBET**

✕ propose de réfléchir sur la décision de maintenir la restauration du tableau de l'Annonciation compte tenu du montant des subventions accordées

✕ informe que les travaux de minage du chemin de la Platière sont terminés et que l'accès est rétabli

✕ informe de la mise à disposition du stade de foot pour les jeunes, le soir, jusqu'à 22 heures.

#### HORAIRE BIBLIOTHEQUE

DU 2 JUILLET AU 31 AOÛT 2007

les lundis de 16 h 30 à 18 h 30

#### HORAIRE MEDIATHEQUE

DU 4 JUILLET AU 3 AOÛT 2007

du lundi au vendredi

de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

DU 6 AOÛT AU 31 AOÛT 2007

du lundi au mercredi

de 13 h 30 à 17 h 30

#### HORAIRE MAIRIE

ACCUEIL DU PUBLIC JUILLET ET AOÛT

Lundis de 10 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30

Jeudis de 13 h 30 à 17 h 30

Vendredis de 13 h 30 à 16 h 30